

Chapitre 2 : la comptabilité en partie double

Les opérations à crédit

Les comptes *Caisse* et *Banque* ne suffisent pas à décrire les opérations de l'entreprise car certaines génèrent des paiements différés dans le temps. Aussi, les comptables enregistrent-ils non seulement les paiements effectifs, mais également les opérations qui doivent normalement se traduire par des paiements ultérieurs, et cela au moment même où naissent les obligations de paiement, sans attendre les paiements.

La comptabilité doit enregistrer les opérations d'achats et de ventes à crédit au moment où elles ont lieu

Ainsi, il est rare que les fournisseurs exigent de l'entreprise un paiement au comptant, généralement ils lui accordent un délai de paiement. De même, l'entreprise ne vend pas toujours au comptant, elle peut accorder un délai de paiement à ses clients.

Pour enregistrer les opérations à crédit, les comptables créent des comptes correspondant à l'entreprise et aux agents avec lesquels ils entreprennent ces opérations.

Ils considèrent également que, dans le domaine des affaires, on ne fait rien pour rien, si bien que celui qui effectue une action en faveur d'un autre en attend un retour. Plus précisément, ils retiennent le principe suivant qui est à la base de la comptabilité en partie double :

Celui qui entreprend une action en faveur d'un autre agent crée chez ce dernier l'obligation d'entreprendre une action en retour. Si cette obligation a une valeur économique, celle-ci est enregistrée au débit de l'agent qui la subit et au crédit de celui qui en bénéficie.

Cette valeur est enregistrée au moment où naît l'obligation, c'est-à-dire au moment de son fait générateur.

Lorsque l'obligation consiste en un paiement ultérieur d'un montant fixé, elle correspond à une dette pour celui qui la subit et à une créance pour celui qui en bénéficie.

Par exemple, l'entreprise contracte une dette envers son fournisseur au moment où elle lui achète une marchandise à crédit. De même, elle acquiert une créance sur son client au moment d'une vente à crédit.

L'obligation peut également être d'une autre nature, elle peut consister, par exemple, en la livraison d'un produit ou en une annulation de créance.

Comptes d'opérations et comptes d'agents

S'il est important pour l'entreprise de connaître le montant de ses créances et de ses dettes, il est également important pour sa gestion de connaître la nature des opérations qui les ont générées. La comptabilité en partie double se caractérise ainsi par l'utilisation de deux types de comptes :

- des comptes d'opérations qui représentent l'entreprise ;
- des comptes d'agents qui représentent les agents qui ont des créances ou des dettes envers l'entreprise.

Ainsi, les ventes à crédit génèrent des créances pour l'entreprise. Celle-ci ouvre donc un compte pour chaque client, mais il est aussi intéressant pour elle de connaître le total de ses ventes à l'ensemble de ses clients, elle ouvre donc également un compte *Ventes*. Elle peut même ouvrir un compte *Ventes* pour chaque catégorie de produits vendus.

**La comptabilité en partie double se caractérise par deux types de comptes :
les comptes d'opérations et
les comptes d'agents**

De même, un achat à crédit génère des dettes pour l'entreprise, elle ouvre donc des comptes pour chacun de ses fournisseurs. Pour connaître le montant total de ses achats à l'ensemble de ses fournisseurs, elle ouvre également un compte *Achats* qui peut être subdivisé en sous-comptes selon la nature des achats.

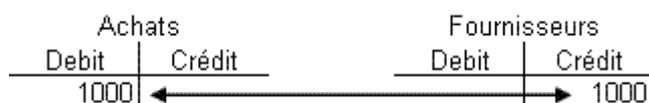
L'enregistrement des achats

Les achats à crédit de l'entreprise génèrent pour elle l'obligation d'un paiement ultérieur. Selon l'application du principe général, les achats, ou plus précisément la valeur de l'obligation qu'ils génèrent, sont donc enregistrés au débit du compte *Achats* qui représente l'entreprise et au crédit du compte *Fournisseurs* puisque c'est le fournisseur qui bénéficie du paiement ultérieur.

**Les achats de l'entreprise sont enregistrés au débit du compte
*Achats***

Les achats sont évalués au prix d'achat, celui-ci incluant les droits de douane mais excluant la TVA déductible. Les frais accessoires d'achat payés à des tiers, par exemple les transports, les commissions et les assurances peuvent être inclus dans le prix d'achat ou être enregistré séparément.

Les achats doivent être enregistrés au moment où ils ont lieu, indépendamment de la date du paiement. Par exemple, un achat de 1000 est enregistré de la manière suivante dans les comptes *Achats* et *Fournisseurs* :



Dans le cas d'un achat au comptant, l'obligation de l'entreprise est moins évidente, pourtant elle est réelle. Ainsi, si le paiement est en espèces, c'est le caissier qui paye pour l'entreprise. L'entreprise a donc une obligation envers le caissier, celle d'annuler sa créance envers lui. En effet, nous avons vu que l'argent qui est dans la caisse représente une créance de l'entreprise sur le caissier. Celui-ci ne peut accepter de sortir de l'argent qu'en échange de l'annulation de la créance correspondante. C'est donc le compte *Caisse* qui est crédité en contrepartie de l'écriture au débit du compte *Achats*. Si le paiement est par chèque, c'est le compte *Banque* qui est crédité.

Concrètement, l'enregistrement de l'achat se fait sur la base de la facture émise par le fournisseur. Dans le cas d'un achat au comptant la facture du fournisseur doit être acquittée, c'est-à-dire porter la mention "acquittée le" ainsi que le mode de règlement et la référence du règlement.

Au moment du paiement par l'entreprise, la créance du fournisseur va disparaître et être annulée dans son compte par une écriture au débit qui va compenser l'écriture portée au crédit au moment de l'achat. Le paiement de l'entreprise concernera également le plus souvent le compte banque qui doit être crédité.

Banque	Fournisseur
Debit Crédit	Debit Crédit
1000	1000

L'enregistrement des ventes

Les ventes à crédit génèrent pour les clients l'obligation d'un paiement ultérieur. En application du principe général, la valeur de cette obligation, c'est-à-dire le montant des ventes, est enregistrée au débit du compte "Clients" et au crédit du compte *Ventes* qui représente l'entreprise.

Les ventes sont enregistrées au crédit du compte Ventes

Les ventes sont évaluées au prix de vente, hors TVA, au moment où elles ont lieu et cela indépendamment de leur paiement. Ainsi, une vente de 900 est enregistrée de la manière suivante :

Ventes	Clients
Debit Crédit	Debit Crédit
900	900

Dans le cas d'une vente au comptant, il n'y a plus d'obligation des clients mais du caissier ou de la banque, celle de rendre à l'entreprise l'argent reçu. Ainsi, si le paiement est en espèces, c'est le compte *Caisse* qui est débité, si le paiement est par chèque c'est le compte *Banque* qui est débité.

Concrètement, l'enregistrement de la vente se fait sur la base de la facture émise par l'entreprise. Dans le cas d'une vente au comptant la facture doit être acquittée, c'est-à-dire porter la mention "acquittée le" ainsi que le mode de règlement et la référence du règlement.

Lors du paiement du client, sa dette est annulée par une écriture au crédit de son compte, la contrepartie étant le plus souvent une écriture au débit du compte banque.

Banque	Clients
Debit Crédit	Debit Crédit
900	900

Les règlements

La comptabilité considère que l'entreprise ne détient pas d'argent mais qu'elle utilise des intermédiaires qui paient ou se font payer en son nom. Ces intermédiaires sont le caissier et la banque, tous deux sont considérés comme des agents extérieurs à l'entreprise.

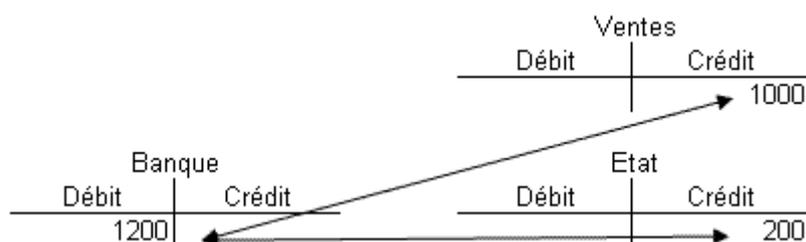
Les règlements concernent donc uniquement des comptes d'agents.

perçoit ne lui est pas destinée et elle devra la payer à l'Etat, c'est-à-dire qu'elle correspond à une dette sur l'Etat.

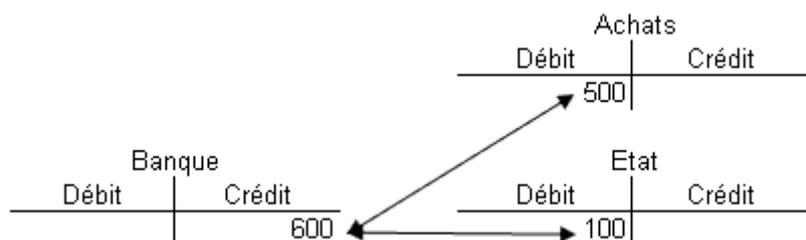
Inversement, une entreprise qui facture la TVA à ses clients peut généralement déduire la TVA qu'elle a payée sur ses achats de ce qu'elle devra payer au fisc. Ainsi, la TVA déductible payée par l'entreprise sur ses achats est analysée comme une créance sur l'Etat. Le compte de l'Etat sera donc crédité du montant de la TVA facturée par l'entreprise à ses clients et débité du montant de la TVA déductible payée par l'entreprise lors de ses achats.

*Le compte État est
crédité du montant de la TVA
facturée par l'entreprise à ses
clients
débité du montant de la TVA
déductible payée par
l'entreprise*

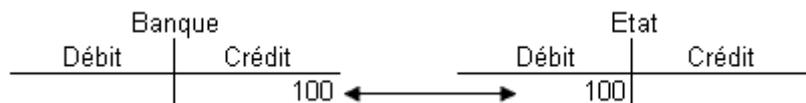
Par exemple, si l'entreprise réalise des ventes d'une valeur TTC de 1200 dont 200 de TVA et des achats de 600 dont 100 de TVA, elle devra payer au fisc $200-100=100$. Les ventes seront enregistrées dans les comptes de la manière suivante :



Les achats seront enregistrés de la manière suivante :



Le paiement de la TVA due par l'entreprise à l'Etat est enregistré ainsi :



Le capital

L'entreprise doit également ouvrir un compte correspondant aux apports en capital que les associés propriétaires de l'entreprise ont décidé. Le capital est assimilé à une dette de l'entreprise envers ses propriétaires car celle-ci doit pouvoir rendre les sommes correspondantes en cas de dissolution de l'entreprise.

*Le capital est assimilé à une
dette de l'entreprise envers ses
propriétaires*

Les apports en capital sont donc enregistrés au crédit du compte *Capital* et au débit du compte *Banque* ou *Caisse*. Par exemple, des apports en capital de 900 payés en espèces seront enregistrés de la manière suivante :

Capital	Caisse
Débit Crédit	Débit Crédit
900	900

←————→

Si le capital décidé n'a pas encore été effectivement versé, l'entreprise a une créance sur les associés. Cette créance sera enregistrée au débit du compte *Associés*. Par exemple, si les associés ont décidé de verser un capital de 900 à l'entreprise et qu'ils n'en ont effectivement versé que 700, ils ont une dette de 200 envers l'entreprise.

	Caisse
	Débit Crédit
	700

Capital	Associés
Débit Crédit	Débit Crédit
900	200

↖————↗

Les soldes des comptes

Nous avons vu que tout compte pouvait être tenu soit comme un **compte de stock**, soit comme un **compte de flux**, selon que l'on reprend, ou non, le solde de l'exercice précédent. Le solde d'un compte de stock montre la valeur du stock en fin d'exercice, le solde d'un compte de flux montre sa variation au cours de l'exercice.

En pratique, cependant, certains comptes n'ont d'intérêt que lorsqu'ils sont traités comme comptes de stocks, d'autres n'ont d'intérêt que lorsqu'ils sont traités en comptes de flux.

Ainsi, il est préférable de traiter les comptes d'agents en comptes de stocks car il est plus intéressant de connaître le montant des créances et des dettes d'un agent à la fin de l'exercice plutôt que ses variations au cours de l'exercice. Inversement, il est préférable de traiter les comptes d'opérations en comptes de flux.

Par exemple, lorsque le compte *Ventes* est traité en compte de flux, son solde correspond au montant des ventes au cours de l'exercice, alors que, lorsqu'il est traité en compte de stocks, son solde correspond au cumul des ventes depuis la création de l'entreprise, ce qui n'a généralement que peu d'intérêt.

Les soldes des comptes d'opérations montrent le total des opérations de l'entreprise au cours de l'exercice, les soldes des comptes d'agents montrent leurs créances ou leurs dettes envers l'entreprise à la fin de l'exercice.

Le compte fournisseurs

Les comptes des fournisseurs permettent de déterminer leurs créances sur l'entreprise. Par exemple, supposons qu'un fournisseur réalise avec l'entreprise les opérations suivantes :

Vente à crédit à l'entreprise	300
Paiement de l'entreprise	200
Vente à crédit à l'entreprise	400

Dans la comptabilité de l'entreprise, le compte fournisseurs se présentera de la manière suivante :

Fournisseurs		
	Débit	Crédit
Achat à crédit		300
Paiement au fournisseur	200	
Achat à crédit		400
Solde	500	
Total	700	700

Dans cet exemple, le solde du compte montre que les fournisseurs ont une créance de 500 sur l'entreprise.

En ce qui concerne l'enregistrement en débit/crédit, le compte *Fournisseurs* est, dans la comptabilité de l'entreprise, tenu du point de vue du fournisseur et non de l'entreprise puisqu'un enregistrement au crédit correspond à une créance du fournisseur. Cependant, en ce qui concerne le libellé des opérations, c'est le point de vue de l'entreprise qui est retenu, la vente du fournisseur à l'entreprise étant enregistrée dans la comptabilité de l'entreprise sous le libellé "Achat".

Les comptes fournisseurs permettent de déterminer leurs créances sur l'entreprise

On notera également que le solde du compte est placé dans la colonne "Débit" pour assurer l'équilibre des deux colonnes. Cependant, puisque dans ce cas le total des crédits est supérieur à celui des débits, le solde du compte est dit "créditeur".

Reprenons notre exemple et supposons que, à l'exercice suivant, l'entreprise ait réalisé les opérations suivantes :

Vente à crédit à l'entreprise	200
Paiement de l'entreprise	400

Son compte se présentera sous la forme suivante :

Fournisseurs		
	Débit	Crédit
Solde à nouveau		500
Achat à crédit		200
Paiement au fournisseur	400	
Solde	300	
Total	700	700

Notons qu'au premier exercice, le solde du compte *Fournisseurs* apparaissait au débit, il est repris au crédit à l'ouverture de l'exercice suivant. En effet, le solde du compte *Fournisseurs* représente la créance des fournisseurs sur l'entreprise à la fin de l'exercice, il doit être reporté au crédit pour pouvoir s'ajouter à leurs nouvelles créances. Le principe de l'écriture en partie double s'applique donc aussi aux soldes des comptes d'agents.

Le compte clients

De manière symétrique, les comptes des clients permettent de déterminer leurs dettes envers l'entreprise. Supposons, par exemple, qu'un client réalise les opérations suivantes avec l'entreprise :

Les comptes clients permettent de déterminer leurs dettes envers l'entreprise

Achat à crédit à l'entreprise	500
Achat à crédit à l'entreprise	300
Paiement à l'entreprise	600

Dans la comptabilité de l'entreprise, le compte clients se présentera de la manière suivante :

Clients		
	Débit	Crédit
Vente à crédit	500	
Vente à crédit	300	
Paiement du client		600
Solde		200
Total	800	800

Dans cet exemple, le solde du compte *Clients* indique que les clients ont une dette de 200 envers l'entreprise.

En ce qui concerne l'enregistrement des opérations en débit/crédit, le compte clients est tenu du point de vue du client puisqu'un enregistrement au débit correspond à une dette des clients. Cependant, en ce qui concerne les libellés, c'est le contraire car l'achat du client est enregistré dans la comptabilité de l'entreprise sous le libellé "vente".

Un solde débiteur est toujours placé dans la colonne "Crédit", un solde créditeur est toujours placé dans la colonne "Débit"

On remarquera également que le solde du compte clients est placé dans la colonne "Crédit" pour l'équilibrer, mais, comme le total des débits est supérieur à celui des crédits, le solde du compte est dit "débiteur". Il s'agit là d'un principe général : un solde débiteur est toujours placé dans la colonne "Crédit", un solde créditeur est toujours placé dans la colonne "Débit".

Reprenons notre exemple et supposons qu'au cours de l'exercice suivant le client réalise les opérations suivantes :

Achat à crédit à l'entreprise	400
Paiement à l'entreprise	500

Le compte *Clients* se présentera alors de la manière suivante :

Clients		
	Débit	Crédit
Solde à nouveau	200	
Vente à crédit	400	
Paiement du client		500
Solde		100
Total	600	600

Notons qu'à la clôture du premier exercice, le solde du compte *Clients* apparaissait au crédit, il est repris au débit à l'ouverture de l'exercice suivant. En effet, le solde du compte *Clients* représente la dette des clients sur l'entreprise, il doit être repris au débit à l'exercice suivant pour pouvoir s'ajouter aux nouvelles dettes des clients.

La nomenclature des comptes

Le passage à l'analyse et à la gestion impliquait également la mise en place de procédures d'agrégation des comptes et donc, en particulier, la définition d'une nomenclature des opérations et d'une nomenclature des agents. Cet aspect est fondamental pour le comptable national car selon le degré de proximité de ces nomenclatures avec celles de la comptabilité nationale, il sera plus ou moins facile d'utiliser les données de la comptabilité d'entreprise pour élaborer les comptes nationaux.

En ce qui concerne les opérations, deux types de nomenclatures sont possibles, une nomenclature par nature et une nomenclature par fonctions.

Une nomenclature des opérations par nature correspond, par exemple, à un classement des opérations en ventes, achats, rémunération des salariés, etc. Une nomenclature par fonctions correspond, par exemple, à un classement en coûts commerciaux, charges administratives, etc.

Une nomenclature par fonctions présente l'avantage de mieux répondre aux besoins internes de gestion de l'entreprise mais elle rend plus difficile l'utilisation par la comptabilité nationale. Avec le développement de l'informatique, une nomenclature par fonctions n'est cependant pas incompatible avec une nomenclature par nature si chaque opération élémentaire est codifiée à la fois par nature et par fonction.

Le journal et la balance

Pour limiter les risques de fraude, l'entreprise doit enregistrer ses opérations dans l'ordre chronologique dans un journal. Celui-ci montre pour chaque opération sa date, son montant, le compte débité et le compte crédité. Par exemple, supposons une petite entreprise non assujettie à la TVA qui réalise les opérations suivantes :

Apport en capital par chèque :	900
Achat de marchandises par chèque :	800
Vente marchandises en espèces :	1200
Achat de marchandises à crédit :	500
Vente de marchandises à crédit :	700
Dépôt d'espèces à la banque :	1000

Ces opérations peuvent s'écrire dans le journal de la manière suivante :

JOURNAL		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
10/01/2010 Banque Capital Apport en capital par chèque	900	900
20/02/2010 Achats Banque Achat de marchandises par chèque	800	800
15/03/2010 Caisse Ventes Vente de marchandises en espèces	1200	1200
12/04/2010 Achats Fournisseurs Achat de marchandises à crédit	500	500
22/06/2010 Clients Ventes Vente de marchandises à crédit	700	700
11/09/2010 Banque Caisse Dépôt d'espèces à la banque	1000	1000

Ces écritures peuvent être reportées dans les comptes :

CAPITAL		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Apport en capital par chèque		900
Solde	900	
TOTAL	900	900

FOURNISSEURS		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Achat de marchandises à crédit		500
Solde	500	
TOTAL	500	500

CLIENTS		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Vente de marchandises à crédit	700	
Solde		700
TOTAL	700	700

BANQUE		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Apport en capital par chèque	900	
Achat de marchandises par chèque		800
Dépôt d'espèces à la banque	1000	
Sous-total	1900	800
Solde		1100
TOTAL	1900	1900

CAISSE		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Vente de marchandises en espèces	1200	
Dépôt d'espèces à la banque		1000
Sous-total	1200	1000
Solde		200
TOTAL	1200	1200

ACHATS		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Achat de marchandises par chèque	800	
Achat de marchandises à crédit	500	
Sous-total	1300	0
Solde		1300
TOTAL	1300	1300

VENTES		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Vente de marchandises par chèque		1200
Vente de marchandises à crédit		700
Sous-total	0	1900
Solde	1900	
TOTAL	1900	1900

Pour vérifier la cohérence des comptes, nous pouvons créer un document, la balance, qui reprend pour chaque compte le sous-total avant solde des débits, celui des crédits, le solde débiteur et le solde créditeur. Il se présente ainsi :

BALANCE				
	<i>Totaux</i>		<i>Soldes</i>	
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Débiteurs</i>	<i>Créditeurs</i>
Capital		900		900
Fournisseurs		500		500
Clients	700		700	
Banque	1900	800	1100	
Caisse	1200	1000	200	
Achats	1300		1300	
Ventes		1900		1900
TOTAL	5100	5100	3300	3300

Comme chaque écriture comporte un enregistrement au débit et un au crédit d'un même montant, la somme des crédits est nécessairement égale à la somme des débits pour l'ensemble des comptes. De plus, pour chaque compte créditeur on a :

Somme des débits + solde créditeur = somme des crédits

Pour les comptes débiteurs on a également :

Somme des débits = somme des crédits + solde débiteur

En faisant la somme de ces deux équations pour l'ensemble des comptes on obtient :

Somme des débits + somme des soldes créditeurs = somme des crédits + somme des soldes débiteurs

Or, la somme des débits est égale à la somme des débits, on en déduit :

Somme des soldes créditeurs = somme des soldes débiteurs

S'il n'y a pas d'erreur dans les comptes, on doit pouvoir vérifier que la balance est bien équilibrée, c'est-à-dire que l'on a à la fois l'égalité entre le total des débits et le total des crédits

ainsi que celle entre le total des soldes débiteurs et le total des soldes créditeurs. Une balance équilibrée ne donne toutefois pas une garantie absolue car des erreurs peuvent se compenser.

Un remarquable instrument de contrôle

On peut penser que la comptabilité en partie double n'aurait jamais connu un tel succès si elle n'avait été perçue à son origine comme un remarquable instrument de contrôle qui rendait possible le développement de grandes entreprises.

La comptabilité en partie double repose sur une organisation qui impose une distinction claire entre gestion des flux monétaires et gestion des flux physiques. Elle tire alors sa force du lien qu'elle établit entre deux types de contrôle qui vont alors se renforcer mutuellement :

- le contrôle des flux monétaires qui est directement sous la responsabilité du comptable,
- le contrôle des flux physiques qui est extra comptable.

Chaque échange implique toujours deux intervenants dont les intérêts sont opposés lors des opérations de contrôle. Par exemple, lors d'une vente effectuée au comptant, le vendeur cède des marchandises et le caissier reçoit de la monnaie. Le caissier a intérêt à dissimuler tout document prouvant qu'il a reçu de l'argent. Il faut donc se tourner vers l'autre intervenant, c'est-à-dire le vendeur, pour enregistrer l'opération. Or, pour pouvoir se justifier, le vendeur ne cède la marchandise qu'en échange d'un reçu signé du caissier attestant le paiement du client. Ce reçu peut être utilisé pour enregistrer la vente car le vendeur a intérêt à le communiquer.

Pour vérifier les encaissements du caissier à l'occasion des opérations de vente, il est donc nécessaire de créer un compte où seront enregistrées les opérations du vendeur. Dans ce compte, la vente est enregistrée au crédit car le vendeur détient un justificatif qui lui permet d'être *cru* lorsqu'il affirme avoir utilisé les marchandises vendues au profit de l'entreprise et non à son propre profit.

Vendeur			Caissier	
Débit	Crédit	↔	Débit	Crédit
	1000		1000	

Il ne suffit pas de contrôler le caissier pour éviter les détournements, il faut aussi vérifier que tous ceux qui ont utilisé l'argent de l'entreprise l'ont fait dans son intérêt et non dans le leur. Par exemple, il faut vérifier que le responsable des achats a bien acheté des marchandises avec l'argent de l'entreprise. Dans ce cas, c'est la facture émise par le fournisseur qui permettra de contrôler la réalité de l'achat. Si l'achat a été effectué au comptant, c'est le caissier qui la détient à titre de justificatif, dans le cas d'un achat à crédit la facture parvient au service financier. Dans les deux cas, l'information sur l'achat parviendra au comptable sans passer par le responsable des achats qui aurait intérêt à la dissimuler. Un compte sera ouvert au nom du responsable des achats où seront enregistrées toutes ses opérations.

Caissier			Responsable des achats	
Debit	Crédit	↔	Debit	Crédit
	400		400	

Des comptes sont donc ouverts pour tous les responsables qui agissent au nom de l'entreprise, par exemple le vendeur ou le responsable des achats. Ces comptes vont enregistrer toutes les créances et les dettes de l'entreprise nées des décisions de ces responsables.

Avec le temps, le rôle de la comptabilité s'est étendu au-delà du seul contrôle, elle est apparue comme la première source d'information sur l'activité de l'entreprise et sa santé financière. Pour jouer ce rôle, la comptabilité a évolué et les comptes chargés de suivre les opérations des responsables de l'entreprise sont devenus des comptes d'opérations et non plus des comptes d'agents. Par exemple, le compte du vendeur est devenu un compte des ventes, le compte du responsable des achats est devenu un compte des achats.

Ce texte n'engage que son auteur : Francis Malherbe